



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

**REUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION SUR LE SUIVI DES CONSEQUENCES
DES ESSAIS NUCLEAIRES**

12 DECEMBRE 2006

Salle de réunion du Ministère de la Santé

Programme

- 1 – Nos réactions suite réunion « réhabilitations » du 7 décembre 2006
- 2 – Suivi de la réunion « santé » avec le DSND
- 3 – Points divers

Documents joints

- 1 - Points forts de la réunion « réhabilitations » COSCEN - HAUT-COMMISSARIAT
- 2 - A propos des travaux de réhabilitation (note Bruno Barrillot)
- 3 – Note sur le dossier « compensations – santé »
- 4 – Vice-présidence du COSCEN
- 5 – Lettre au Président du CESC
- 6 – Proposition sur la restauration de la cathédrale de Rikitea



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,**
*chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire
et de la médecine traditionnelle*



COSCEN
Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

Le ministre

Le président

Affaire suivie par :
Bruno BARRILLOT

N° **7599/ MSP**

Papeete, le 07 décembre 2007

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil d'Orientation pour le Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires**

Objet : Convocation à la réunion du COSCEN du 12 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

La prochaine réunion du COSCEN est programmée pour

le mardi 12 décembre 2006 à 16h30

et se déroulera dans la salle de réunion du Ministère de la Santé.

A l'ordre du jour seront débattus les points suivants :

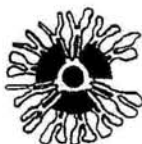
- 1) Nos réactions suite à la réunion sur les « réhabilitations » du 7 décembre au Haut-Commissariat ;
- 2) Suivi de la réunion « santé » avec le DSND (compte-rendu distribué le 28 novembre 2006) ;
- 3) Points divers (Colloque d'Alger, « Commission environnement », élargissement COSCEN...).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs l'assurance de ma considération distinguée

Membres du COSCEN :

Jacqui DROLLET jacqui.drollet@vice-presidence.gov.pf
Georges HANDERSON georges.handerson@environnement.min.gov.pf
Gilles SOUBIRAN dircab.sante.min.gov@mac.com
Unutea HIRSHON unutea.hirshon@assemblee.pf
Myron MATAOA myron.mataoa@assemblee.pf
Sabrina BIRK sabrina.birk@assemblee.pf
Jacky BRYANT jacky.bryant@assemblee.pf
Roland OLDHAM matahika@mail.pf
John DOOM johndoom@mail.pf
Bruno BARRILLOT brunobarrillot@hotmail.com
Joany HAPAITAHAA joany.hapaitahaa@jeunesse.min.gov.pf
Philippe COURAUD philippe.couraud@urbanisme.gov.pf
Philippe SIU philippe.siu@vice-presidence.gov.pf
Guillaume RATTE guillaume.ratte@equipement.min.gov.pf
Lionel TEREINO lionel.tereino@environnement.min.gov.pf
MSP contact@sante.min.gov.pf

Charles TETARIA



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

Papeete le 8 décembre 2006

POINTS FORTS DE LA REUNION « REHABILITATIONS »

COSCEN – HAUT COMMISSARIAT

DU 7 DECEMBRE 2006

4

Notes de Bruno BARRILLOT

(Il ne s'agit pas d'un compte-rendu, mais de quelques points relevés au cours de cette réunion)

La réunion était présidée par M. Frédéric BEAUFAYS (Administrateur de la Subdivision des Tuamotu Gambier), en présence de M. Benoît TREVISANI, Directeur de Cabinet du Haut-Commissaire. Participaient également à la réunion au nom de l'Etat : Capitaine de frégate Patrick PONTRUCHER (Chef du bureau soutien/CEP auprès COMSUP), ainsi que M. Hubert AUGER et Titaina ATURIA de la Subdivision des Tuamotu Gambier.

Les participants du COSCEN et les représentants des Services du Pays :

Mme Unutea HIRSHON (Représentante APF)
M. John DOOM (Moruroa e tatou)
M. Roland OLDHAM (Moruroa e tatou)
M. Jacques VIALLE (Direction de l'Equipement)
M. Philippe COURAUD (Service de l'Urbanisme)
M. Claude SERRA (Direction de l'Environnement)
M. Bruno BARRILLOT (chargé de mission COSCEN)

Les Maires :

Mme Monique RICHETON (Représentante APF et maire des Gambier)
M. Temauri FARIKI (Maire de Tureia) et son épouse
M. Tihoti AA (Maire de Reao Pukarua)
Mme Thérèse TEAKA (secrétaire de mairie de Reao Pukarua)

1 – Cette réunion était prévue au départ entre COSCEN et Etat. Mais, aux suggestions et interventions de Mme Unutea HIRSHON et de M. John DOOM, nous avons invité les maires des Gambier et de Tureia à participer à cette réunion. De son côté, ayant appris la venue des deux maires, M. Frédéric BEAUFAYS a invité le maire de PUKARUA-REAO.

Je pense que la présence et la participation des trois maires a permis une nouvelle prise de conscience des représentants de l'Etat sur plusieurs points :

- les municipalités et les populations des îles ne sont pas indifférentes au processus qui va s'enclencher avec les réhabilitations et sont en attente forte : ils ont hâte que les choses commencent.
- la recommandation de la Commission d'enquête de l'APF sur la nécessité de travailler sur ce dossier des « réhabilitations » en coopération et ensemble avec les partenaires concernés s'avère positive.
- le COSCEN, émanation du « tauï » a la confiance des maires, quel que soit leur bord politique. La gestion de l'après nucléaire n'est plus une affaire partisane.
- le processus à mettre en route avec les « déconstructions » doit dépasser les aspects techniques pour aborder les problèmes de façon plus globale, notamment sur la question des « compensations ». A leur manière, chacun des trois maires est intervenu pour souligner l'importance d'une prise en compte des « compensations ».

2 – Même si l'on a senti une réticence au départ de la part des représentants de l'Etat pour aborder ces aspects plus globaux, le Secrétaire général du Haut Commissariat a rappelé qu'un courrier du COSCEN en ce sens avait été envoyé à Mme BOQUET et qu'il y serait répondu.

M. Frédéric BEAUFAYS a rappelé que le mandat qu'il avait reçu concernait les « réhabilitations » et qu'il appartenait au Haut-Commissaire, représentant de l'Etat, de traiter ces aspects plus généraux. Ceci implique que nous devons relancer précisément Mme BOQUET sur ce point pour proposer une date de rencontre.

Mme Monique RICHTON a fait remarquer que la question des « compensations », notamment pour les collectivités, devrait être comprise dans l'ensemble du processus qui va être mis en route. Elle craint qu'une fois les « déconstructions réhabilitations » effectuées, on oublie ce « droit à réparation ».

3 – Les problèmes posés par les offres de compensations pour les propriétaires privés ont été discutés, notamment en raison des risques de dissensions entre propriétaires et surenchères que cela risque d'entraîner dans les petites communautés insulaires et en prévision du programme prévu sur Hao où les propriétaires privés sont nombreux. M. John DOOM souhaite qu'on s'en tienne à une position commune et égale pour tous les propriétaires privés.

4 – M. Frédéric BEAUFAYS, s'appuyant sur les demandes - écrite du maire de Tureia et orale de Mme la maire des Gambier - interpelle le Pays pour qu'il participe au processus de réhabilitation dans les îles, comme partie intégrante des financements prévus par la DGDE.

M. John DOOM a fait remarquer à ce propos que le Pays participait d'une certaine manière à Tureia avec le chantier de l'allongement de la piste d'aviation qui commencera en 2007. Ces travaux faisaient partie des demandes de compensations des habitants de Tureia.

5 – La question des « lieux de mémoire » est revenue à plusieurs reprises dans la discussion tant à l'initiative des représentants de l'Etat que du COSCEN. Mme Unutea HIRSHON a présenté le projet de « filmer » les déconstructions avec un professionnel de l'audiovisuel : ce qui ne semble pas poser d'objection de la part des représentants de l'Etat, à condition que ce ne soit pas une « opération à charge », mais bien une démarche de « mémoire ». Ce projet reste à finaliser et les financements à préciser.

6 – Les aspects techniques des « déconstructions » ont été abordés par le Capitaine de Frégate Patrick PONTRUCHER sans que cela occupe l'essentiel de la réunion. Nous avons pu prendre connaissance du sérieux avec lequel les travaux sont préparés, y compris les dossiers techniques difficiles (les plots de Totegegie par exemple). D'autres rapports consacrés aux aspects juridiques seront prochainement finalisés et transmis au COSCEN et aux maires.

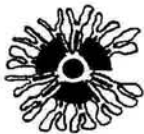
7 – Il est probable que les représentants de l'environnement, de l'Equipement et de l'Urbanisme soient restés sur leur faim quant aux aspects techniques des discussions. Il semble cependant que les propositions faites lors de la précédente réunion (16 novembre 2006) ont été prises en compte par le Capitaine de Vaisseau PONTRUCHER qui doit communiquer un dossier juridique et technique que nos experts pourront analyser.

8 – M. Claude SERRA a proposé qu'une traduction en reo maohi du dossier « déconstruction » puisse être disponible.

9 – La réhabilitation de la toiture de la cathédrale de Rikitea a également été abordée. Il semble que le dossier soit pris en compte du côté du Haut-Commissariat qui ne semble pas avoir encore tout le dossier en main, notamment sur le montant des réparations les plus urgentes à effectuer. Du côté du Haut-Commissariat, l'évaluation du coût se situe entre 700 millions et 1 milliard de FP, tandis que M. Jacques VIALLE de la Direction de l'Équipement évalue la réfection de la voûte et du toit entre 300 et 400 millions.

10 – Les différents partenaires de cette réunion ont exprimé la volonté commune de réussir dans ce programme de « réhabilitation ». En terminant la réunion, M. Roland OLDHAM s'est félicité de la bonne tournure du travail engagé entre nous.

Bruno Barrillot



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

Le 1^{er} décembre 2006

**A propos des travaux de réhabilitation
des sites de Pukarua, Reao, Tureia et Gambier**

Quelques remarques sur le dossier remis par les services du Haut-Commissariat.

1 – Un nombre important de parcelles privées sont concernées par les travaux :

- A-t-on un exemplaire des baux initiaux conclus à l'origine des constructions avec les « propriétaires » ?
- Les locations ont-elles été réglées aux « propriétaires » des parcelles concernées ?
- Les baux ont-ils été renouvelés après expiration des baux initiaux ?
- Les locations ont-elles été poursuivies après le départ de la DIRCEN ?

2 – En l'absence éventuelle de cadastrage, a-t-on connaissance des véritables propriétaires et ayants-droits des parcelles concernées ? Faut-il associer la Direction des Affaires Foncières au processus qui va être mis en route ?

3 – Le dossier du Haut-Commissariat mentionne à plusieurs endroits des « reconstructions » ou « réfections » apparemment proposées en accord avec des propriétaires privés.

Ainsi, à Tureia, il est mentionné (p. 11) la « *construction d'un fare en compensation* » de la destruction des deux blockhaus. Ceci signifie que l'Etat est prêt à des compensations avec l'un ou l'autre des propriétaires privés. N'est-ce pas s'engager dans la voie des surenchères de la part d'autres propriétaires, de difficultés entre les indivis eux-mêmes, de débats inutiles entre habitants de l'atoll.

Pour les propriétaires privés, la solution ne pourrait-elle pas se trouver dans le règlement des locations qui n'auraient pas été réglées, ce qui reste à vérifier ?

Il est probable que les baux qui étaient signés pour 30 ans, n'ont pas été renouvelés à la fin des années 1990 et donc qu'aucun loyer pour des terrains immobilisés par une ruine n'a été réglé. La compensation individuelle consisterait à demander soit le règlement de locations pour la période allant de la fin du bail primitif à la fin de la remise en état des lieux, soit à considérer que la remise en état des lieux équivaut à ces loyers non réglés. On pourrait également proposer que les travaux de réfection proposés sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés (à Tureia notamment) correspondent aux loyers non réglés depuis la fin du bail primitif.

En effet, les travaux de démolition réhabilitation sont une remise en l'état initial des terrains qui devrait être considérée comme un « plus » pour le propriétaire privé car l'Armée ne s'y était probablement pas engagée lors de la signature du bail initial. Si les baux d'origine ont été établis sur le modèle de ceux de Hao, les conditions de location prévoient que le bailleur n'est pas tenu « *en fin de bail, de remettre les lieux dans leur état d'origine* » (voir Rapport de la Commission d'enquête de l'APF p. 262, le fac-similé d'un bail).

4 – Le dossier du Haut-Commissariat mentionne la construction d'un atelier technique neuf sur la parcelle communale de l'abri « Pantz » de Rikitea. Apparemment, la justification de cette « compensation » tient du fait qu'une partie de l'abri servait à des besoins communaux qui ne seront plus assurés si on démolit cet abri.

A-t-on connaissance du bail signé avec la « commune », le tavana ou le gendarme « chef de poste » dans les années 1960, époque où la commune des Gambier n'avait pas d'existence juridique ? La DIRCEN a-t-elle réglé une location à la commune ?

5 – Je n'ai pas trouvé dans le dossier du Haut-Commissariat la mention des inconvénients causés par les « aitos », notamment à Tureia qui auraient été implantés par les militaires. Faut-il demander leur éradication complète ?

6 – J'ai été intrigué par le plan de la « base vie » de Tureia (p.40) où se trouve signalé très à l'écart de cette base vie un « laboratoire SMCB » (n°61). Je pense que nous devons demander des informations sur ce laboratoire où étaient probablement traités des échantillons biologiques pour en vérifier la radioactivité. Comment ce laboratoire a-t-il été démantelé ? Lors de la mission CRIIRAD d'octobre 2005, il ne semble pas que des mesures ou des prélèvements aient été faits sur cette zone dont nous ignorions l'activité ?

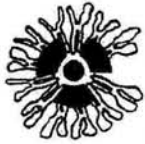
7 – Suite à de nouvelles informations que nous n'avions pas lors de la réunion du 16 novembre au Haut Commissariat, nous savons que l'armée a effectué la rénovation de la toiture de la cathédrale Saint-Michel de Rikitea dans les années 60-70, à la demande du Père Daniel ?

Cette réfection de la toiture a comporté deux problèmes : l'emploi de poutres non traitées qui sont aujourd'hui termitées et sont à l'origine des risques d'effondrement de la voûte et la couverture avec des plaques d'Eternit qui sont amiantées. Ces deux informations sont confirmées par les Services de l'équipement (Mme Carine Gendron) qui suivent le dossier de la réfection de cette cathédrale.

Ces informations devraient permettre d'appuyer le dossier de demande de compensation pour les Gambier qui portent justement sur la restauration de la cathédrale. De plus, une entreprise spécialisée dans la dépose de matériaux amiantés devant effectuer des travaux à Tureia, il serait opportun de profiter de cette opportunité pour faire déposer la toiture et opérer la réfection de la voûte.

8 – Les propositions de « compensations » faites par le COSCEN qui restent à préciser avec les maires et les populations devraient être effectuées – s'il s'agit de bâtiments ou autres constructions – sur des terrains publics.

Ces quelques notes de non spécialiste ne remplacent pas les commentaires demandés aux Services compétents de l'Environnement et de l'Equipement !



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

N°

/ COSCEN/06

Papeete, le 6 décembre 2006

Affaire suivie par : Bruno BARRILLOT

à

Monsieur le Ministre de la Santé

Note sur le dossier « Compensations – Santé »

pour la réunion COSCEN du 12 décembre 2006

Objet : « Compensations – Santé »

Quelques propositions sur le dossier « santé »

Comme dans la plupart des pays, les besoins de santé de la Polynésie française sont en très forte augmentation. L'irruption rapide de la « modernité » dans nos archipels, notamment depuis l'installation du CEP à partir de 1964, a provoqué de tels changements dans le mode de vie et dans l'alimentation qu'on en perçoit aujourd'hui des répercussions importantes sur la santé publique. Le développement de cancers, de maladies cardiovasculaires, du diabète dans la population polynésienne trouve son origine dans ces changements trop rapides et leur gestion sanitaire est devenue telle que le budget de la santé devient de plus en plus lourd.

Nous n'ignorons pas que le statut d'autonomie laisse au Pays la gestion de la santé. C'est donc dans ces perspectives que le gouvernement de la Polynésie a décidé la mise en place d'un début de cursus des études de médecine où la première année est assurée à Tahiti en collaboration avec la faculté de Médecine de Bordeaux. A partir de la prochaine rentrée universitaire, la seconde année des études de médecine va être mise en place. Cet effort de formation, soutenu partiellement par la Faculté de Bordeaux, est primordial pour l'avenir de la prise en charge de la santé publique en Polynésie.

En effet, la Polynésie souffre d'une part d'une pénurie globale de médecins (175 médecins pour 100 000 habitants) et d'autre part d'une concentration de la présence médicale sur les îles de la Société. Le très petit nombre de médecins polynésiens oblige le recours, tant pour la médecine publique que pour la médecine libérale, à des médecins métropolitains. Mais l'étendue

géographique de la Polynésie est telle que rares sont les volontaires métropolitains à vouloir exercer la médecine dans les îles éloignées de Tahiti qui requièrent pourtant des besoins de santé, actuellement très mal assurés.

Héritage de l'histoire, la responsabilité de la santé publique en Polynésie a été exercée, jusqu'en 1985, par le Service de santé des Armées, date à laquelle la Direction de la Santé a été assurée par du personnel civil. Dans les archipels éloignés (Tuamotu et Gambier notamment), la poursuite des essais nucléaires jusqu'en 1996 et le maintien de la base aérienne de Hao jusqu'en 2000, ont laissé perdurer la présence rassurante de médecins militaires, notamment de jeunes médecins Volontaires de l'Aide Technique effectuant leur service national.

Mais, depuis cette période récente, avec le départ des médecins militaires, la présence médicale permanente aux Gambier n'est plus assurée pour une population évaluée à 1500 habitants. En 2000, la structure hospitalière de la base de Hao a été fermée et les soins qui étaient assurés tant aux personnels militaires qu'aux 2000 habitants de l'atoll ne le sont plus aujourd'hui. Les petites populations des îles ne reçoivent la visite d'un médecin au mieux une fois par an, même si les évacuations sanitaires permettent la gestion des cas les plus graves.

Sans refaire l'histoire, il est possible de s'appuyer sur le constat du CESC liant les problèmes sanitaires de la Polynésie d'aujourd'hui aux brusques modifications du mode de vie qui ont commencé avec l'implantation du CEP au milieu des années 1960. Le développement des pathologies de la « modernité » (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète...) ont entraîné une progression des dépenses de santé (58 % en 10 ans) à un rythme supérieur à la croissance du PIB polynésien.

Aujourd'hui, il apparaît que l'Etat a la volonté de résoudre le contentieux des essais nucléaires qui se manifeste en Polynésie, depuis près de deux ans, par des prises de positions très incisives des trois institutions du Pays : Assemblée de la Polynésie française, gouvernement du Pays par l'intermédiaire du Conseil d'orientation sur le suivi des conséquences des essais nucléaires, Conseil économique, social et culturel. Les questions de santé ont été pointées par ces trois institutions comme un des problèmes majeurs de la Polynésie d'aujourd'hui auquel trente années d'essais nucléaires ne sont pas étrangères.

Face aux difficultés actuelles de la Polynésie française pour mener au mieux une politique de santé nécessitée par des besoins croissants, le COSCEN appelle l'Etat français à participer, au titre des compensations, à des « urgences » dans le domaine de la santé :

- le suivi sanitaire de l'ensemble de la Polynésie française par la mise à disposition de médecins tant pour des enquêtes épidémiologiques que pour les consultations,
- la prise en charge des traitements anticancéreux par la mise à disposition de médecins spécialistes (oncologue, spécialiste de médecine nucléaire, radiothérapeute) d'autant plus nécessaires que la mise en service du nouvel hôpital se rapproche et que son fonctionnement risque d'être hors de portée du budget du Pays,
- la participation de l'Etat aux dépenses de formation des futurs médecins polynésiens, notamment par la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergements des enseignants « missionnaires »,
- la remise en service et les frais de fonctionnement d'une structure hospitalière locale sur l'atoll de Hao qui aurait la charge du suivi des populations de cet atoll et des Tuamotu Est.

Bruno Barrillot



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire
et de la médecine traditionnelle*

N° / MSP
(NOR : MSPXXXXXX)

Le ministre

Papeete, le 6 décembre 2006

Affaire suivie par :
Bruno BARRILLOT

à

Monsieur le Président de la Polynésie française

COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

VICE-PRESIDENCE DU COSCEN

Objet : Désignation d'un vice-président du COSCEN

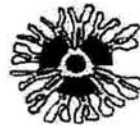
Monsieur le Président,

Avec l'amplification des tâches du COSCEN, notamment avec le suivi de la réhabilitation des anciens sites DIRCEN dans les îles et les négociations sur ce point avec les responsables de l'Etat, il m'est difficile de suivre tous les dossiers. Je souhaite que le Conseil des Ministres désigne officiellement le Ministre du Développement Durable, M. Georges HANDERSON, comme vice-président du COSCEN.

Charles TETARIA



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire
et de la médecine traditionnelle



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

Le ministre

Le président

Affaire suivie par :
Bruno BARRILLOT

N°

7681 / MSP

Papeete, le

12 DEC. 2006

à

Monsieur le Président du Conseil économique, social et culturel
de la Polynésie française

Objet : Désignation de membres du conseil économique social et culturel (CESC)
au COSCEN

Monsieur le Président,

Après les travaux de plusieurs mois qui ont abouti, le 15 novembre 2006, à l'adoption à l'unanimité du rapport du CESC sur « la reconnaissance par l'Etat des droits des victimes des essais nucléaires français et leurs impacts sur l'environnement, l'économie, le social et la santé publique en Polynésie française », il est souhaitable que votre institution soit représentée au Conseil d'orientation sur le suivi des conséquences des essais nucléaires qui partage les mêmes préoccupations que le CESC.

Cette proposition, présentée en Conseil des Ministres dans une communication n° 105/MSP du 20 novembre 2006, a été actée par ce conseil le 29 novembre 2006.

Je souhaiterais que le CESC puisse désigner sans tarder deux représentants et leurs suppléants comme membres du COSCEN.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Charles TETARIA

RIKITEA, le 12 décembre 2006

LE MAIRE

PROPOSITION

A

Madame le Haut-Commissaire de la République française

en Polynésie française

Objet : Demande d'entrevue

Madame le Haut Commissaire

La rencontre COSCEN - Représentants de l'Etat sur le programme de « réhabilitations » des anciennes installations de l'ex-DIRCEN à laquelle j'ai participé s'est déroulée de façon très positive dans la mesure où nos collègues maires de Tureia et Reao-Pukarua avaient pu être présents.

Au cours de cette rencontre, j'ai apprécié le sérieux du programme de « réhabilitation » qui nous a été présenté par le Capitaine de Vaisseau Patrick PONTRUCHER. J'ai tenu cependant à rappeler ma préoccupation et celle des Mangaréviens sur la nécessaire restauration de la cathédrale Saint Michel de Rikitea, actuellement fermée au public pour d'évidentes questions de sécurité.

Je tiens aussi à vous rappeler que la réfection de la charpente et de la toiture de la cathédrale avaient été financée et entreprise par les militaires du CEP, en accord entre l'Amiral Tellier et le Père Daniel Egron, en 1969-1970. La Direction de l'Equipement qui suit le dossier de la cathédrale (Mme Carine Gendron) m'a fait savoir que les plaques fibrociments de la toiture installées en 1969-70 comportent de l'amiante.

Ces éléments me confirment que la restauration de la cathédrale devrait pouvoir être prise en charge dans le cadre des travaux prévus de « réhabilitations », notamment du fait qu'une entreprise spécialisée dans la dépose des produits amiantés sera engagée pour d'autres chantiers sur Tureia comportant le même problème.

Sans entrer dans les aspects techniques de la restauration, je souhaiterais que vous puissiez organiser une rencontre, sous votre autorité, entre les différents partenaires concernés de l'Etat et du Pays dans un programme de restauration de cette cathédrale : les représentants de l'Etat et des Armées, le Maire des Gambier, la Direction de l'Equipement, le Service de la Culture, un représentant de la Mission catholique, des représentants du COSCEN.

L'objet de cette rencontre pourrait être de faire le point sur le dossier de cette restauration, d'évaluer les sources de financement des travaux et de communiquer sur une volonté commune de parvenir à une solution qui apportera satisfaction aux demandes des habitants des Gambier.

Je vous prie d'agréer, Madame le Haut Commissaire, l'expression de mes hommages respectueux.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ÎLES TUAMOTU-GAMBIER

Affaire suivie par
N° 346 /2006/TG/FB

Papeete, le

24 NOV. 2006

**Le chef de la subdivision administrative
des îles TUAMOTU-GAMBIER**

à

destinataires in fine

Objet: réhabilitation des sites d'implantation des anciens locaux de l'ex DIRCEN.

Conformément au relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 16 octobre 2006, vous trouverez ci-joint la version définitive du dossier de maîtrise d'ouvrage déléguée relatif à la réhabilitation des sites des anciens locaux de l'ex DIRCEN à Pukarua, Reao, Gamgier, Tureia et Hao.

Vous trouverez aussi joint à cet envoi le procès-verbal de cette réunion.

Je nous propose donc de tenir une nouvelle réunion technique de présentation du projet le:

Judi 30 Novembre à 14H00 salle des Archipels,

où les questions suivantes pourront être abordées à partir du dossier support:

- présentation détaillée des sites et de la nature des travaux à entreprendre;
- présentation du montage juridique du projet et notamment du projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée;

-examen détaillé de la gestion de la filière de traitement et d'élimination des gravats, ferrailles et autres matériaux tels que l'amiante, le plomb et fibres de verre au regard des règles relatives à la protection de l'environnement.

Par ailleurs, je vous informe que le projet de déplacement sur les Atolls de HAO, PUKARUA et REAO avant les vacances de fin d'année ne pourra pas être effectué pour des raisons logistiques.

Ce déplacement aura donc lieu dans le courant du mois de janvier 2007 et concernera prioritairement HAO.

Ceux d'entre vous qui le souhaitent pourront donc participer à ce déplacement qui durera au moins trois jours.



Le chef de la subdivision administrative
des Tuamotu Gambier

Frédéric Beaufaÿs

novembre

Procès-verbal de la réunion du 16 octobre

Le jeudi 16 novembre 2006, s'est tenue à l'invitation de madame le Haut-commissaire la première réunion Etat-Pays sur le dossier « déconstruction des anciennes installations du CEP».

Monsieur Benoît Trévisani, Directeur du cabinet du Haut-commissaire, a ouvert la réunion en rappelant les faits qui ont conduit à monter ce dossier.

A la suite de la mission conduite en mai 2006 par Monsieur Marcel Jurien de la Gravière, Délégué à la sûreté nucléaire pour les installations concernant la défense (DSND), au cours de laquelle il a rencontré les populations et pu voir les anciennes constructions datant du CEP, il a été décidé par madame le ministre de la défense de réétudier le devenir de ces installations.

Ainsi a été constitué au sein de l'Etat un comité mixte entre le Haut-commissariat et les forces armées pour mener à bien la réalisation de ce dossier. Le DSND lors de sa rencontre avec le COSCEN en octobre 2006 a annoncé la réalisation de ce projet. Madame Pia Hiro, alors présidente du COSCEN, a fait savoir à madame le Haut-commissaire son souhait que le COSCEN puisse être associé à ce projet. L'objet de cette première réunion était de répondre à cette demande.

Monsieur Frédéric Beaufaÿs, administrateur de la subdivision des Tuamotu Gambier, et le capitaine de frégate Patrick Pontrucher rappellent alors les différents éléments du dossier :

- Sa réalisation fait suite en particulier à la demande des populations,
- Son financement est assuré par le ministère de la défense,
- La maîtrise d'ouvrage des travaux sera déléguée à l'Etat après signature d'une convention avec les propriétaires,
- Les moyens militaires seront engagés pour la réalisation, certains travaux pourront cependant être sous traités localement,
- La liste exhaustive des différents travaux à réaliser a été établie en concertation et en accord avec les propriétaires (privés ou communes) à l'occasion de missions conduites sur le terrain,
- Une équipe d'une trentaine de personnes interviendrait sur le terrain,
- L'ordre d'intervention sur les différentes îles est le suivant: Pukarua, Reao, Mangareva et Tureia,
- La durée d'intervention est estimée à 18 mois,
- La commune de Hao sera traitée dans un deuxième temps car le recensement et l'identification des différents travaux à mener sur place sera beaucoup plus long que pour les autres communes. Deux rencontres ont déjà eu lieu avec le maire de Hao durant la semaine écoulée, une visite initiale sur place sera initiée dans un avenir proche,
- Du point de vue de l'environnement, il n'y a aucun problème de décontamination, ni vis à vis des populations. Les travaux seront réalisés en respectant les règles applicables en matière de police de l'environnement et de la sécurité du travail en vigueur. Sur certains sites, la présence d'amiante ou de plomb nécessitera la mise en oeuvre des procédures propres au traitement de ces déchets,
- Les gravats seront triés avant évacuation,
- Dans les mairies avec l'accord des Tavana seront ouverts des registres afin de recenser les différents propriétaires des terrains sur lesquels se trouvent aujourd'hui les anciennes installations. Les travaux ne seront réalisés qu'après accord des propriétaires validé par la signature de la délégation de maîtrise d'ouvrage entre ces derniers et l'Etat.

Le COSCEN a émis les souhaits suivants :

- Établissement d'un cadre

Le projet du dossier de maîtrise d'ouvrage déléguée présenté pour la circonstance permet de répondre :

- à la demande d'implication des services du Pays dans le traitement du dossier,
- à l'établissement préalable d'un état des lieux environnemental sur les îles concernées,

- à la garantie du respect des procédures en vigueur,
- à la procédure pour l'élimination des gravats.

Une version corrigée sera proposée sous quinzaine.

- Etre associé dès les premières études qui seront menées sur le site de Hao, Lors de la prochaine mission conduite sur le site, quelques places seront proposées au Pays.
-
-
- L'emploi du terme de « réhabilitation » des sites plutôt que celui de « déconstruction » des ouvrages.

Cette demande pour emploi d'un autre terme ne pose aucune difficulté de la part de l'Etat. La démolition totale n'est d'ailleurs pas toujours la solution retenue.

Mais si certains propriétaires ne sont finalement plus favorables à la démolition, il faudra les sensibiliser au fait qu'il n'y aura pas pour autant de rénovation de ces ouvrages à la charge de l'Etat et que la proposition de l'Etat ne sera pas renouvelée.

Pour ce qui est de la création d'un lieu de mémoire, des propositions peuvent être faites, l'Etat ne s'opposant pas à cette demande.

- Connaissance de l'appartenance des engins qui seront utilisés pour réaliser les travaux. Les engins utilisés seront en priorité ceux qui ont servi au chantier de la route traversière. Ils pourront être complétés par des engins spécifiques envoyés depuis la métropole.
- C
- Elles seront détruites si les propriétaires le souhaitent ou conservées dans le cas contraire.

Le service de l'Urbanisme fait savoir qu'il n'existe pas en Polynésie française de permis de démolir mais qu'il y a besoin d'un permis de terrassement en cas de déplacement d'un volume de terrain supérieur à 60 m³. Une demande globale pour chaque atoll pourrait être la solution la plus adaptée sous réserve d'instruction des dossiers

Par ailleurs, le fait que l'un des propriétaires indivis s'oppose éventuellement à la réalisation des travaux pourrait bloquer la signature du contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée. Seule une mise en demeure du maire pour destruction d'un bâtiment menaçant ruine permettrait de s'affranchir de cette éventuelle opposition.

Le ministère du développement durable signale dans les Actéons sur l'atoll de Maturei Vavao la présence de batteries au plomb ayant servi dans l'ancienne station météo qu'il faut évacuer.

Cette information connue depuis peu par l'administrateur des Tuamotu Gambier, sera instruite dans le cadre de ce dossier.

Une notice d'impact est indispensable pour une démolition produisant plus de 2000 m³ et moins de 10 000 m³ de terrassement.

Au delà de 10 000 m³ une étude d'impact est nécessaire. Il est à prendre en compte que sa durée est estimée à 6 mois en raison de la consultation de la population concernée puis l'obtention des avis internes.

Les représentants de l'Etat signalent que les études techniques menées conduisent à estimer aujourd'hui qu'il y aura dans chaque atoll moins de 10 000 m³ de terrassement à effectuer. Nous sommes donc globalement dans une problématique de notice d'impact pour les terrassements concernés.

Il se peut que dans certains cas l'analyse de l'impact du projet sur l'environnement puisse conduire à

laisser le site en l'état plutôt que d'enlever les éléments existants (cas éventuel des blocs béton sur le domaine public maritime à Totegegie).

Conclusion

- le projet de dossier réactualisé de maîtrise d'ouvrage déléguée sera transmis sous quinzaine,
- le recensement des propriétaires en coordination avec les communes doit être poursuivi afin de conduire à la signature de convention pour la maîtrise d'ouvrage déléguée,
- au cours des prochains déplacements dans les îles concernées quelques places seront proposées au Pays (en particulier lors des déplacements sur Hao),
- le montage des dossiers sur l'aspect environnemental sera poursuivi en concertation avec les services administratifs compétents du Pays. Les membres du COSCEN seront régulièrement tenus informés du projet et associés aux phases de concertation notamment avec les populations concernées des atolls, les travaux sont aujourd'hui actés dans le budget du ministère de la défense pour l'exercice 2007 et le seront en 2008 s'ils débutent en 2007. En revanche si rien n'est entrepris en 2007, il n'est pas certain que le budget soit reconduit l'année suivante.